



Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

ARRÊTÉ du 27 mars 2013

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure au titre de 2013

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-1676 du 29 décembre 2010 relatif au corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2013 pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales est fixée ainsi qu'il suit :

M. PRIGENT Jean-Luc

Directeur régional adjoint de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale de
Bretagne - **Président**

Mme BERHAULT Chantal	Inspectrice hors classe - directrice de projet à l'agence régionale de la santé du Languedoc-Roussillon
Mme GUILLON Monique	Directrice du travail honoraire
Mme LECOUSTRE Laurence	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Nord- Pas de Calais
M. NUDELMAN Stéphane	Attaché principal d'administration des affaires sociales à la direction des affaires financières, informatiques, immobilières et des services
M. CASANOVA Julien	Attache d'administration des affaires sociales à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes
M. ZAROUI Ghazi	Attaché d'administration des affaires sociales à la direction générale du travail

Article 2 :

Ce concours est classé dans le groupe II.

Article 3 :

Le Directeur par intérim des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 mars 2013

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Le Chef de bureau du recrutement


Eric MIGEVAULT